

J'ignore si les Instructions en vertu desquelles a eu lieu cette réclamation avaient été données par M. Johnson ou par M. Lincoln.

Berlin, 30 mai.

A l'occasion d'une pétition des journalistes de Königsberg et sur la proposition de la commission de justice, la Chambre des députés a adopté une résolution demandant avec instance que la loi du 12 mai 1851 soit révisée et que les délits de presse et les délits politiques rentrent sous la juridiction du jury.

Berlin, 30 mai.

On assure qu'un conseil de cabinet, tenu hier, sous la présidence du Roi, a résolu le maintien inébranlable des conditions prussiennes posées dans la dépeches du 22 février. Les instructions données au général de Manteuffel seraient conçues dans ce sens.

Copenhague, 30 mai, soir.

A Copenhague, tous les anciens membres du Folkething ont été réélus. La lutte a été très-vive dans deux circonscriptions électorales.

Pesth, 31 mai.

Les organes officiels annoncent que l'Empereur arrivera ici dans la matinée du 6 juin. Il n'y aura pas de cérémonies officielles de réception par suite des ordres de l'Empereur. Sa Majesté restera probablement à Pesth jusqu'au 9 juin.

Madrid, 31 mai.

Aujourd'hui a eu lieu l'adjudication mensuelle des dettes amortissables. Le gouvernement a offert pour la première intérieure 40, et pour la seconde intérieure 21.40, et pour la seconde extérieure 33.50.

Les particuliers ont proposé pour la première intérieure 37 à 40; pour la seconde intérieure 23 à 24, et pour la seconde extérieure 33.96 à 35.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Production et commerce de la soie en Italie.

La récolte des cocons dans les provinces du royaume d'Italie, qui se livrent à l'éducation des vers à soie, peut être évaluée en 1864 à 8,500,000 kilogrammes, tandis que celle de l'année précédente offrait, d'après les rapports officiels, un total de 12,421,000 kilogrammes. Le résultat a donc été médiocre, d'autant plus que ce dernier chiffre est lui-même inférieur de près des deux tiers à celui de 33 1/2 millions de kilogrammes, attribué à l'ensemble de la production, avant l'invasion de la maladie du ver à soie.

La Lombardie a été peut-être la province la plus maltraitée. Au lieu de 19 millions de kilogrammes qu'elle produisait autrefois, la récolte y est descendue à 6,348,000 kilogrammes de cocons en 1863 et à 3 1/2 millions en 1864.

La quantité des cocons ne diffère pas sensiblement en 1864 de celle du produit de l'année précédente; seulement le rendement parait en avoir été moindre, ce qui s'expliquait par la variété des semences étrangères. Dans l'essai de ces semences, ce sont les graines de provenance japonaise qui ont donné les meilleurs résultats.

Le produit de la soie grège, dans le royaume d'Italie, peut être estimé à 680 mille kilogrammes, auxquels il convient d'ajouter 100,000 kilogrammes pour la quantité fournie par les cocons des provinces vénitienes, achetées par les spéculateurs italiens et principalement par les filateurs milanais. Cela fait environ 780 mille kilogrammes de soie grège, dont à peu près 200 mille, y compris une certaine partie de soies asiatiques, seront proba-

blement absorbés par la consommation des fabriques indigènes.

(Annales du commerce extérieur.)

Le Moniteur annonce la vente prochaine par adjudication des laines de la tonne des bergeries impériales du camp de Châlons.

La Chambre syndicale des agents de change de Paris vient de prendre une mesure dans laquelle on peut voir un indice de la diminution des affaires.

Les variations des rentes françaises et italiennes seront cotées désormais par 2 centimes 1/2 au lieu de 5 centimes; celles des fonds espagnols et mexicains par 1/16 au lieu de 1/8, et enfin celles des obligations et des actions au-dessous de 300 fr. par 25 centimes au lieu de 1 franc 25 centimes.

Le Moniteur du 24 contient un rapport à l'Empereur par Son Exc. le garde-des-sceaux, ministre de la justice, présentant le tableau des travaux accomplis par les juridictions civiles et commerciales pendant l'année 1863. Nous en extrayons le passage suivant :

Il a été ouvert 940 faillites de moins en 1863 qu'en 1862 (4,450 au lieu de 5,390); 7,041 restaient à régler des années précédentes; les tribunaux de commerce avaient donc à diriger et à surveiller la liquidation de 11,491 faillites.

5,124 seulement ont été terminées en 1863, savoir : 1,359 par concordat, 314 par la liquidation de l'actif abandonné (loi du 17 juillet 1856); 2,178 par celle de l'union des créanciers; 1,124 ont été closes pour insuffisance de l'actif, et 149 par suite de l'annulation du jugement déclaratif.

Le nombre des faillites non liquidées à la fin de l'année était donc de 6,367. 1,273 faillites n'ont pu être suivies d'une liquidation soit parce que l'actif était insuffisant pour couvrir même les frais des premiers actes, soit parce que le jugement déclaratif a été rapporté; leur importance échappe donc à la statistique. Mais les 8,851 autres, considérées au point de vue du montant total de leur passif se divisent ainsi : le passif était de 5,000 francs ou au-dessous dans 509; il variait de 5,001 à 10,000 fr. dans 733; de 10,001 à 50,000 francs dans 1,737; de 50,001 à 100,000 francs dans 434; enfin, il dépassait 100,000 francs dans 441.

Le montant total des passifs s'élevait à 248 millions 893,890 francs, dont 6 millions 549,570 francs étaient réclamés par les créanciers privilégiés, 17 millions 885,138 francs par des créanciers hypothécaires, et 224 millions 944,182 francs par des créanciers chirographaires. L'actif du chiffre total de 81 millions 900,887 francs se composait de 23 millions 225,572 francs d'actif immobilier et de 58 millions 676,315 francs d'actif mobilier. Il résulte du rapprochement de ces chiffres qu'après le paiement des créances privilégiées et hypothécaires, les créanciers chirographaires ont encore pu toucher un dividende moyen de 25 fr. 60 c. pour 100 francs.

HAVRE, mardi. — Nous avons toujours une demande régulière pour la filature, à des prix très-fermes. Les cotons longs sont surtout recherchés. On a payé 130 fr. pour du Madras juin, 122 fr. 50 pour Cocanadah, départ mars, 130 fr. pour ditto attendu de Bordeaux.

Les ventes, à quatre heures et demie, vont à 1,369 b.

HAVRE, mercredi. Les bons avis d'Angleterre laissent notre marché en très bonne position, avec une demande animée, surtout pour les cotons longs qui se paient quelquefois en hausse de 5 à 7 fr. 50; ce matin, le bas Amérique s'établissait à 200 fr.; il est rare, ce soir, à 205 fr. Les autres sortes sont tendues et partiellement en faveur de 2 fr. 50. A

termé on a payé jusqu'à 135 fr. pour du Madras juin et on a dû faire de l'août de 125 à 127 fr. 50.

Les ventes notées à quatre heures et demie vont à 2,700 b.

LIVERPOOL, mardi. — Ventes 15,000 b. avec hausse de 1/2 sur les Amérique et les Jumeil; les autres sortes ont moins haussé.

La halle de Manchester a été active à prix haussant pour les fils, mais pour les tissus, la demande est modérée.

LIVERPOOL, mercredi. — Le marché ouvre avec une forte demande et des prix en hausse.

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

Par décision du ministre de l'instruction publique, les élèves des lycées, des collèges et des écoles primaires auront un jour de congé extraordinaire le mardi de la Pentecôte, 6 juin, à l'occasion de la fête du Prince Impérial.

Hier soir un salut solennel a été chanté à l'église Saint-Martin pour la clôture du mois de Marie.

Comme nous l'avions annoncé, c'est Monseigneur l'Archevêque de Cambrai qui a donné le sermon; aussi une foule nombreuse se pressait-elle dans l'église comme aux jours des plus grandes fêtes.

Mgr. Regnier s'exprime avec une simplicité toute évangélique. Son auditoire l'a écouté avec une profonde émotion.

S'adressant aux enfants qu'il avait confirmés le matin, ainsi qu'à leurs parents et à leurs maîtres, il a rappelé aux uns leurs devoirs, il a encouragé les autres à persévérer dans la mission qui leur est dévolue.

Il a remercié notre administration municipale du soin qu'elle prend de répandre l'instruction dans les classes ouvrières.

Mgr. en terminant, a béni tous les assistants, ainsi que la ville de Roubaix tout entière qu'il a félicité de son dévouement à la foi catholique.

Nous ne voulons pas terminer sans donner une mention spéciale aux choristes qui se sont fait entendre au salut d'hier.

M. Ch. Lepers a chanté, avec tout le talent qu'on lui connaît, un Inviolata de Panzeron.

Des changements assez importants sont indiqués dans la marche des trains sur le chemin de fer du Nord, à dater du 1er juin.

Nos abonnés recevront l'Indicateur des trains avec notre numéro de dimanche.

L'administration du Nord vient de créer un train partant de Lille à 3 h. 30 du matin et correspondant avec celui de Calais.

Par contre, elle a supprimé le train de 7 h.05 du soir de Mouscron à Lille.

Quelques plaintes nous sont parvenues à ce sujet; nous les résumerons dans notre prochain numéro.

Les recettes des chemins de fer constatent l'activité croissante du trafic, principalement sur le réseau français. Le Lyon a une augmentation de 445,000 francs et 14.21 pour cent. L'Ouest vient ensuite avec une amélioration de 189,000 francs et 19.88 pour cent. Le Nord et le Midi ont aussi d'excellentes recettes. Le Saragosse qui figure en tête de la colonne des diminutions, perd 110,000 francs et 30.41 pour cent.

Un jeune homme de Roubaix vient d'inventer un nouveau mode pour la fermeture des freins des wagons, pour lequel il sollicite l'obtention d'un brevet.

Ce procédé permettrait de confier au mécanicien seul la garde des freins et d'ar-

reter le train beaucoup plus promptement que par le moyen actuellement en usage, sans aucun danger pour les voyageurs.

Nous apprenons que l'on s'occupe activement de la fondation à Roubaix d'un service complet de commissaires publics, tel qu'il existe à Lille.

On nous assure qu'il est question d'arriver à cette formation à l'aide d'une société en commandite, constituée parmi les habitants de notre ville.

Les personnes qui désireraient des renseignements plus complets à ce sujet peuvent s'adresser au bureau du journal.

Dans son audience du 1er juin, le tribunal de simple police du canton de Roubaix a rendu 26 jugements, concernant 33 inculpés dont 3 acquittés et 3 condamnés à l'emprisonnement, savoir :

- 5 Passage dans la rue Nain avec une voiture non suspendue.
- 4 Embarras de la voie publique.
- 6 Petite voirie (exécution des règlements municipaux).
- 1 Police du roulage (voiture non éclairée).
- 1 Jets de pierres.
- 3 Tapages injurieux et nocturnes.
- 4 Diffamation.

Un incendie a détruit samedi, à Sully, près Lannoy, une maison appartenant à M. Decat, et occupée par un sieur Stevenerd. La cause de ce sinistre n'est pas connue; le bruit court qu'elle pourrait bien être attribuée à la malveillance.

Marché aux grains de Lille du 31 mai : Hausse moyenne de 0 fr. 72 c. à l'hectolitre.

COURS DE LA BOURSE

Cours de clôture le 31 le 1er hausse baisse

3% ancien 67.27 67.25 2 1/2

4 1/2 au compt. 95.50 95.50

CHIMIE

Nous avons mercredi eu l'honneur d'être conviés à la table d'Ampère. Malheureusement ces grands hommes ne sont immortels que dans la mémoire de leurs admirateurs, et si leurs œuvres traversent les siècles, leur dépouille mortelle n'en est pas moins soumise à la règle commune. Ampère n'y était plus pour faire les honneurs de sa table.

Toutefois nous avons rencontré en M. Jaudou un de ces disciples qui remplacent noblement leur maître, et qui savent parfaitement exposer et faire comprendre la doctrine à laquelle ils ont été initiés.

Nous ne reviendrons pas sur les expériences qui furent exécutées devant nous mercredi: elles avaient toutes pour objet de démontrer l'action des courants sur les aimants, des aimants sur les courants et des courants sur les courants.

M. Jaudou vous a montré comment un courant mobile rectiligne ou circulaire, disposé sur la table d'Ampère, soumis à l'influence d'un aimant, vient se mettre en croix avec ce dernier de manière à ce que le pôle austral de l'aimant soit toujours à gauche du courant, dans la partie inférieure du circuit; comment l'aiguille aimantée s'oriente sous l'action d'un courant fixe; comment enfin les courants de même sens attirent, tandis que ceux qui ont une direction contraire se repoussent.

Nous avons vu le courant astatique rester immobile quoique soumis à l'influence

de deux aimants réunis. Tous ceux qui étaient présents à cette séance ont dû en avoir le plaisir de recueillir les fruits des théories arides qu'ils avaient dû suivre aux leçons précédentes.

Quelques renseignements que nous donnons ici sur la table d'Ampère, on ne saurait, sans le voir, s'en faire une idée exacte. Aussi n'osons-nous pas de la décrire.

W. H.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 31 mai 1863.

On s'était livré à de nombreux commentaires au sujet du sénatus-consulte, qui a été présenté mardi au sénat; contrairement aux suppositions des chroniqueurs et des spéculateurs, cet acte du gouvernement n'a rien de politique; il s'agit simplement d'un échange de terrain entre la liste civile et M. Galvani.

On dit que l'Empereur fera une rapide station en Corse avant de rentrer en France. La cour s'installera à Fontainebleau le 16 juin.

Les obsèques du maréchal Magran, ainsi que c'est l'usage pour les maréchaux, auront lieu aux Invalides, mais la dépouille mortelle de l'illustre défunt ne prendra pas place dans le caveau des gouverneurs et maréchaux. Après la cérémonie funèbre le corps sera transporté à Saint-Germain, et placé dans le tombeau de famille, près de celui de la maréchale, morte il y a six ans.

Le maréchal laisse un fils, capitaine d'état-major, quatre filles mariées, dont une, l'aînée, a épousé son cousin, le lieutenant-colonel d'état-major Sautereau, aide-de-camp de son oncle et beau-père.

Le nouvel ambassadeur de Turquie est attendu jeudi à Strasbourg. Son Exc. se rend en France par la voie de terre. M. Scheffer, interprète de l'Empereur, doit aller à sa rencontre.

Tout est inexact dans les rumeurs rapportées par un journal belge au sujet de prétendus changements ministériels. On croit que le général Fleury sera nommé grand veneur à la place du maréchal Magran. Plusieurs noms sont prononcés pour la succession au maréchalat.

On assure qu'un grand nombre de sénateurs se sont fait inscrire ces jours derniers chez l'Impératrice, à l'occasion de la lettre de l'Empereur au prince Napoléon. Plusieurs députés auraient imité cet exemple.

On dit dans l'entourage du prince que Son Altesse Impériale attend les ordres de l'Empereur pour aller à sa terre de Prangin (Suisse), car une autorisation impériale lui est nécessaire pour sortir de France.

D'après une correspondance de Londres, on a beaucoup remarqué, avant-hier, dans cette ville, les articles du Times et du Morning Post sur la lettre de l'Empereur au prince Napoléon, lettre que ces journaux approuvent sans réserve.

Il se fait beaucoup de commentaires au sujet de l'arrivée à Paris de M. Elloin, chef du cabinet de l'empereur d'Autriche. M. Elloin serait chargé d'une mission pour l'empereur Napoléon III, mission qu'on dit très importante.

Les journaux allemands parlent d'une entrevue que le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche auront à Carlsbad le 4e des mois de juin.

Dans le but de prévenir les suites regrettables que pourraient avoir, pour les travailleurs, la continuation des grèves,

faire saigner mes blessures devant vous : cela me soulagera d'abord, et ensuite vous expliquera ce que j'attends de vous.

Je vous dirai peu de chose des premiers temps de mon séjour à La Pinède; ils ont été meilleurs que je ne m'y attendais. La Pinède est un petit château isolé, à une lieue d'une petite ville pittoresque et originale, mais odieusement habitée par toutes sortes de marchands retirés, auxquels s'ajoute le nombre voulu de notaires, fonctionnaires, etc. Le pays est âpre, sauvage, primitif, embelli de tous côtés par la mer.

Souriez, mon cher marin, je n'avais jamais vu la mer; sa vue m'a causé une impression qui tenait de vertige. Je ne me lassais pas d'aller la voir, et de l'admirer, et de l'écouter. Je croyais entendre sortir de ces belles vagues bleues de la Méditerranée des hymnes sublimes que je devais traduire. Je sentais la poésie m'envelopper le cerveau, en même temps que l'air salin, tout imprégné de parfums pénétrants, m'emplissait la poitrine. Je souffrais d'entendre mon père maudire les pierres humides et inégales de la grève, ou ma mère se plaindre du vent du large, ou Jacques dire que la mer l'ennuyait parce que c'était toujours la même chose : ces critiques traversaient, comme des courants glacés, le souffle ardent de mon enthousiasme, et je fuyais ma famille pour ne pas les entendre. On m'appelait sauvage, et on me laissait vivre à ma guise. Ma santé presque complètement raffermie satisfaisait ma mère; j'obtins qu'elle fit un peu trêve à ses prescriptions et à ses précautions habituelles, et je pus jouir de ma pleine liberté d'action.

Ma pauvre chère mère, ayant é

malade les trois quarts de sa vie, a pour idée fixe de ne s'occuper de ce monde que de la façon dont mangent et dorment les êtres qui lui sont chers. Avoir un bon appétit et un calme sommeil, cela lui paraît être un gros appoint du bonheur en ce monde. Elle a été si souvent privée de l'un et de l'autre, que cette manière de voir est bien excusable chez elle.

Je jouissais donc de ma liberté plus et mieux encore qu'au Val-Sec. Sur de ne plus être surveillé, je menais une existence isolée et errante à la fois, en harmonie avec les besoins nouveaux de ma nature; j'usais de ma jeune liberté, sinon avec excès, du moins avec passion. La nuit, la mer me paraissait surtout éloquent et superbe, et souvent je sortais doucement le soir, quand tout le monde était endormi au château, pour courir à la grève; j'interrogeais chaque étoile, j'écoutais le murmure confus des vagues, et ma rêverie se perdait dans une contemplation qui montait parfois jusqu'à l'extase. Alors l'inspiration s'emparait de moi, et, marchant à grands pas, je me prenais à me déclarer des vers : j'aimais à entendre ma voix se mêler à ce concert grandiose que font incessamment le vent et la mer.

Vous allez dire que j'étais fou, soit. D'autres, je crois, l'ont pensé, car il m'arrivait de voir au point du jour quelque chevreuil matineux, ou quelque pêcheur allant à ses filets, me jeter un regard de défiance et de crainte, et hâter le pas en passant près de moi.

Dans tous les cas, j'étais un fou innocent et presque heureux. Aujourd'hui, je suis un être misérable et peut-être coupable.

Écoutez :

Un jour j'allais partir pour une de mes excursions, que je colorais du prétexte d'une chasse, du reste irréalisable dans ce canton. J'avais l'esprit tout occupé d'une ode à Lamartine, et traversais distraitement le vestibule du château, lorsqu'en passant devant la porte du salon, je crus voir une apparition.

Une femme inconnue se tenait droite et immobile au milieu du salon; elle était toute vêtue de noir avec un grand chapeau comme on ne voit dans les portraits de Van Dyck. Sous ce chapeau resplendissait un visage d'une beauté indescriptible, des traits purs comme un camée antique, et avec cela quelque chose de fier, de réveur, d'adorable. Elle promenait ses grands yeux noirs autour du salon, comme si elle y eût cherché quelque chose; le pauvre enfant y cherchait des souvenirs. C'était Mlle de La Pinède, la fille du dernier propriétaire du château. Depuis l'âge de quatre ans, elle n'avait pas revu La Pinède, d'où on l'avait emmenée après la mort de sa mère. Restée orpheline à vingt ans, elle s'était décidée à vendre le château, et elle venait demander à Mme de Vedelle quelques petits meubles ayant appartenu à sa mère. Je sus tout cela plus tard; ce premier jour, je ne pus faire autre chose que rester à la regarder, muet, ému, troublé, et ne comprenant pas encore la cause de la fascination que je subissais. Oh ! j'aurais dû fuir au fond de mes gorges abruptes, au lieu de m'approcher de cette enchanteresse qui, dès ce premier moment, prit mon âme, sans même daigner s'en apercevoir !... Que vous dirai-je ? Elle revint plusieurs fois, et au bout de quelque temps je vis clair en moi. J'étais éperdument amoureux de Mlle Denise. Elle s'appelle

Denise ! n'est-ce pas là un nom doux et charmant ? Jugez de ma misère : à présent que tout est fini, je ne puis écrire ni entendre prononcer ce nom sans éprouver un tressaillement au cœur !

Je reprends. Du jour où je l'aimai, mon existence fut bouleversée. Adieu les courses, les méditations, le travail. Je ne vécus plus que de la présence ou de souvenir de cette femme. Ce vieux salon de La Pinède avec ses tentures fanées, ses meubles vermoulus, sa grande cheminée noire comme la gueule d'une caverne, était devenu mon lieu favori ; il me paraissait illuminé de rayons, car dans ce cadre sombre m'était apparue sa divine beauté.

Cependant, je dois l'avouer, Denise ne faisait aucune attention à moi ; froide, retenue, parfois contrainte, elle semblait même m'éviter ; cette réserve me glaçait : à peine osais-je lui adresser de rares paroles, que mon émotion rendait embarrassées et confuses ; en outre, Jacques lui faisait la cour, mais je n'eus jamais peur de Jacques : elle prit tout de suite avec lui un air de raillerie douce et de familiarité enjouée qui ôta toute valeur aux galanteries de mon frère. Quoique très naïf en pareille matière, je compris que je ne devais rien craindre de ce côté ; cependant Jacques me gênait, il se trouvait sans cesse entre nous, et, avec son insupportable habitude de plaisanter sur tout, il arrêtait sur mes lèvres mes phrases à peine commencées.

Cet amour devint pour moi une domination, une possession dont rien ne vous fera comprendre la force. Croiriez-vous que chaque fois que Denise venait voir ma mère, j'en étais averti par une sorte de révélation mystérieuse ? Rien n'eût pu me

retenir loin du château ; je la sentais là et j'accourais le cœur gonflé de paroles tendres, d'aveux mal comprimés ; alors, quand je retrouvais cette contenance polie et banale de Denise; cette atmosphère de froides convenances qui règne dans un salon, il m'arrivait de m'enfuir dans les bois comme un loup blessé. Quand j'avais atteint quelque gorge bien déserte, je me laissais tomber au pied d'un arbre, et là, la tête dans mes mains, j'évoquais cette lumineuse figure de ma Denise du premier jour, de cette Denise si belle et si touchante dans l'aurore de sa docteur. En la voyant ainsi, je l'avais jugée sensible et passionnée ; pourquoi n'en recevais-je que dédain et froideur ?

Mon trouble, mes regards, mon silence si ému devant elle, ne lui avaient-ils rien appris ? Une étrange créature, du reste, que Mlle de La Pinède ? Elle a vingt ans et en paraît à peine dix-huit ; cependant elle est singulièrement imposante, elle domine toute conversation et conquiert l'attention dès qu'elle paraît ; jamais une nuance de gêne ne se trahit en elle, ses grâces de jeune fille s'allient à une assurance de reine; c'est peut-être ce qui la rend si dangereuse.

Qui ne la pas vue ignore de combien de manières une femme peut charmer ; qui ne l'a pas entendue chanter n'a pas une juste idée des sirènes. « Sirène, dit-on ; quelle comparaison surannée ! » Surannée, soit, mais je la garde ; elle lui va si bien ! Oui, Denise est bien la sirène, belle, harmonieuse, glacée et perdue ; la sirène qui vous attire, vous subjugué et vous tue.

Elle chantait souvent, sa voix me dominait de plus en plus ; par moments, je pouvais à peine contenir mon émotion. Ce